

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025 (1 fiche par enfant)

NOM DE L'ENFANT PRÉNOM

NÉ(E) le ECOLE FRÉQUENTÉE CLASSE

SI VOUS ÊTES SÉPARÉS

👉 Résidence de l'enfant chez le père chez la mère garde alternée autre

👉 Je prends à ma charge tous les frais **ou** uniquement les frais des semaines paires impaires

Un P.A.I est-il déjà mis en place pour votre enfant Oui Non

Si OUI, pour quel motif allergie alimentaire asthme autre (précisez)

PAI déjà connu des services municipaux PAI non connu ou 1ère demande

GARDERIE SCOLAIRE (forfait mensuel) Pour les gapençais, tarif calculé selon les ressources

le matin 7h45 - 8h20 / le midi 12h - 12h15 et 13h20 - 13h50 / le soir 16h30 - 18h15

NB : Temps de garderie de 12h/12h15 et de 13h20/13h50 inclus dans le tarif du repas si l'enfant déjeune en cantine.

Forfait "journée" (comprend la garderie du matin/midi ET du soir)

1er enfant : de 10 € à 25 € (30 € hors-Gap) à partir du 2ème enf. : de 7 € à 17,50 € (21 € hors-Gap)

Forfait "1/2 journée" (comprend la garderie du matin/midi OU midi/soir OU midi uniquement)

1er enfant : de 6 € à 18 € (20 € hors-Gap) à partir du 2ème enf. : de 4,20 € à 12,60 € (14 € hors-Gap)

Cochez le ou les créneaux souhaité(s)

7h45 - 8h20 12h - 12h15 et 13h20 - 13h50 16h30 - 18h15 (uniquement pour les maternelles)

Fréquentation de la garderie à compter du mois de et jusqu'à la fin de l'année scolaire

⚠ Le forfait est dû entièrement pour tout mois entamé (contactez le guichet unique pour toute modification ou annulation)

👉 J'autorise mon enfant à partir seul de la garderie Oui Non

RESTAURATION de 1,98 € à 5,50 € le repas selon les ressources 5,70 € hors-Gap 1,33 € pour les PAI


Type de repas repas normal repas sans porc repas fourni par la famille (PAI alimentaire)

Fréquentation régulière à compter du 02/09/2024 OU du

Cochez le ou les jours souhaité(s) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Fréquentation ponctuelle : communiquer au Guichet les jours d'inscriptions souhaités dans les délais impartis

ÉTUDE SURVEILLÉE DU SOIR (uniquement pour les élèves du CP au CM2) Gratuit

 16h30 - 17h (goûter - temps de récréation) / 17h - 17h30 (étude courte) / 17h à 18h (étude longue)

Fréquentation régulière à compter du 02/09/2024 OU du

Cochez le ou les jours souhaité(s) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Fréquentation ponctuelle : communiquer au Guichet les jours d'inscriptions souhaités dans les délais impartis

👉 J'autorise mon enfant à partir seul de l'étude Oui Non

Je soussigné(e), (nom et prénom), certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements et reconnais avoir pris connaissance des règlements de fonctionnement et informations relatifs aux inscriptions (disponibles sur le site internet de la ville www.ville-gap.fr ou à retirer en mairie).

Fait à le Signature